ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 18 JUILLET 2022

1. OUVERTURE

1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)

1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2022

2. ADMINISTRATION

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

2.2 Nomination du maire suppléant

2.3 Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – 3e édition du Marathon de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle – 24 août 2022

2.4 Ordonnance – Règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle

2.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1301 concernant le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

3.1 Octroi de contrat – Solutions en Cybersécurité

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Embauche – Responsable de la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

4.2 Embauche – Commis à la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

4.3 Autorisation de signature – Lettre d'entente #9 – Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle

4.4 Embauche – Coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Octroi de contrat – Broyage de branches à l'écocentre

5.2 Octroi de contrat – Fourniture d'une remorque pour le transport de la pelle hydraulique

5.3 Octroi de contrat – Maintenance préventive de la niveleuse

6. SERVICES TECHNIQUES

6.1 Recommandation de paiement – Travaux de construction d'un nouvel écocentre (bâtiment d'accueil)

6.2 Rejet des soumissions – Travaux de réfection – Toiture de l'Hôtel de ville – GEN-2022-019

6.3 Mandat à l'UMQ – appel d'offres CHI-20232024 achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux

6.4 Rejet des soumissions – Services analyses de laboratoires – GEN-2022-023

6.5 Demande de subvention – Réfection rue Orée-des-Bois

6.6 Octroi de contrat – Feu clignotant – Écocentre chemin Pierre-Péladeau

6.7 Octroi de contrat – Démolition – Futurs bureaux de l'urbanisme

7. URBANISME

7.1 Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures
- 1480, rue de la Cascatelle
- 845, chemin du Moulin
- 4248, rue des Monarques
- 875, chemin Pierre-Péladeau
- Lot 3 430 777, rue du Faubourg
- Lot 2 232 503, rue de la Tourmente
- Lot 5 065 375, chemin du Belvédère

7.2 Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 419, boulevard de Sainte-Adèle
- 875, chemin Pierre-Péladeau
- Lot 6 222 393, rue du Grand-Harle
- 1014, rue Valiquette
- Lot 6 500 369, chemin du Belvédère
- 1960, boulevard de Sainte-Adèle
- 31, rue Morin
- 39, rue Bélec
- 422, chemin Pierre-Péladeau
- 56, rue Morin

7.3 Autorisation de signature – Occupation du domaine public – Enseigne sur le lot 2 233 414

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Adjudication du contrat – Années d'options – Création et entretien des surfaces de glace et des infrastructures hivernales (LOI-2021-003)

8.2 Demande de reconnaissance OBNL

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

10. AVIS DE MOTION

10.1 Projet de règlement 1314-2021-Z-6 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à modifier la délimitation de la zone ZC3-002 afin d'y retirer le lot 2 493 149 du Cadastre du Québec, de modifier certaines dispositions dans les types de milieux T3.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la règlementation d'urbanisme.

11. RÈGLEMENTS

11.1 Règlement 1319-1 amendant le règlement 1319 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux – ADOPTION

11.2 Projet de règlement 1314-2021-Z-6 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à modifier la délimitation de la zone ZC3-002 afin d'y retirer le lot 2 493 149 du Cadastre du Québec, de modifier certaines dispositions dans les types de milieux T3.3 et ZM et d'apporter des corrections générales à la règlementation d'urbanisme – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :

a) Incompressibles – Fonds d'administration – 465 483,28 $ pour la période du 4 au 10 juin 2022.
b) Incompressibles – Fonds d'administration – 1 494 158,51 $ pour la période du 11 au 17 juin 2022
c) Incompressibles – Fonds d'administration – 503 762,67 $ pour la période du 18 au 24 juin 2022
d) Incompressibles – Fonds d'administration – 82 045,23 $ pour la période du 25 juin au 1er juillet 2022
e) Incompressibles – Fonds d'administration – 657 841,17 $ pour la période du 2 au 8 juillet 2022
f) Liste des comptes à payer au montant de 830 758,77 $ pour le mois de mai 2022
g) Engagements au montant de 475 583,75$ pour la période du 1er au 30 juin 2022.
h) Liste au montant de 21 285,96 $ du mois de décembre des factures de moins de 2 500$ ne nécessitant pas de bon de commande.

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS (suite)

12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé saisonnier au Service des loisirs - Animateur de la Baladèle

12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé saisonnier au poste de manœuvre pour le Service des loisirs

12.4 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une responsable de la bibliothèque par intérim au Service des loisirs, culture et vie communautaire

12.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé saisonnier au poste de manœuvre pour le Service des travaux publics

12.6 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire au poste de journalier chauffeur pour le Service des travaux publics

12.7 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé saisonnier au poste de manœuvre pour le Service des loisirs

12.8 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'un employé temporaire au poste de journalier chauffeur pour le Service des travaux publics

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal